

ministérielles exhortant à l'exécution des lois, ne pouvaient être que des palliatifs insuffisants pour le mal. La racine n'en était point extirpée. On recevait bien les envoyés de la municipalité de Lyon ; on multipliait les protestations de bienveillance et d'amitié ; les départements rendaient des arrêtés ; quelques parties des marchandises séquestrées reprenaient le cours de leur transport. Mais, avec tout cela, le fermier et le propriétaire retenaient leurs denrées contre lesquelles on ne leur offrait que des valeurs qui allaient s'amoindriissant dans leurs mains. Les céréales étaient rares, et paraissaient manquer dans les lieux mêmes de leur production. Les populations affamées ne pouvaient se déterminer à voir passer, sans y mettre obstacle, les énormes quantités que tiraient les besoins d'une grande cité manufacturière et ceux des armées des Alpes et du Midi. Peut-être aussi ces besoins couvraient-ils réellement des spéculations qui avaient pour moyen l'amoncèlement, et, pour but, la hausse de ces denrées.

La municipalité de Lyon écrivit encore au directoire du département de l'Ain. Elle eut à lui annoncer une nouvelle qui dégrevait au moins le présent de l'un des plus grands périls. Le bailli de Nions avait adressé une lettre fort bienveillante pour la nation française et démentant complètement les bruits d'hostilité de la part de la Suisse. Il y avait joint l'exemplaire d'une proclamation qui avait été lue dans toutes les églises, au nom du canton de Berne, et qui contenait les mêmes assurances pacifiques. En même temps la ville de Lyon se plaignait que, malgré les lois, on continuât, notamment à Trévoux, à arrêter les grains destinés pour son approvisionnement. Nous employons, disaient les magistrats municipaux, tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour calmer le peuple. Puis ils faisaient sentir combien pouvait être dangereuse et terrible l'indignation de toute une grande cité.

Le renchérissement des subsistances était accompagné, dans